

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 11 Mars 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 23

ADMINISTRATEURS PRESENTS ET REPRESENTES 21

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES 2

Présents : 14

MM Henri DELIGNE, Jean-François DEVILLERS, Gérard GUILBERT, Marc LEVERT, Yvon PETRONIN, Philippe SIBILLE

Mmes Zohra BOURKEB, Nicole CREPIN, Marie-Odile DEROO, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Sarah NEYRINCK, Anne VOITURIEZ, Ghislaine WENDERBECQ

Absents ayant donné pouvoir : 7

M.	Rachid BELHAOUAR	pouvoir à Madame Zohra BOURKEB
M.	François-Xavier CADART	pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme	Véronique DELCOURT	pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
Mme	Josiane DELEMER	pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Mme	Bérengère DURET	pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M.	Joël LE NY	pouvoir à Monsieur Henri DELIGNE
M.	Marcel-Alain LEQUENNE	pouvoir à Monsieur Henri DELIGNE

Absents excusés : 2

Mme Anissa BADERI
M. Philippe LAMBLIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Murielle MAUPAS, Responsable du Service Dette et garanties d'emprunt MEL

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Joseph SACEPE, Responsable Stratégie Peuplement Observatoire

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Leila LAOUFI, Chargée de Projet, Direction Générale
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique, Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de Mission, Direction Générale

Mme Patricia DELMOTTE, Secrétaire du Comité Social et Economique et déléguée syndicale CGT
M. Frank JOMBART, délégué syndical CFE/CGC

Étaient excusés :

Mme Claire BRUHAT, Directrice de l'Habitat, MEL
M. Luc FERET, Directeur de la DDTM

Mme Lorraine PUGET, Déléguée Syndicale CFDT

**Lille Métropole Habitat
 OPH de la Métropole
 Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 TOURCOING

Délibération : 25/A002

SERVICE Direction Générale

OBJET DETERMINATION DES CRITERES PERMETTANT D'ATTRIBUER OU NON LA PART VARIABLE DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL POUR L'ANNEE 2025

La Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que :

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L421-12,

Vu la publication de l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007, portant création des Offices Publics de l'Habitat,

Vu la loi 2007-290 du 5 mars 2007, ratifiant l'ordonnance n° 2007-137 et précisant qu'un nouveau décret fixera les conditions d'exercice des fonctions et de rémunération,

Vu le décret 2009-1218 du 12 octobre 2009, relatif aux Directeurs Généraux des Offices Publics de l'Habitat,

Vu la délibération 21/A152 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat du 13 décembre 2021, portant désignation de Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général de Lille Métropole Habitat, en date du 1^{er} mars 2022,

Considérant que les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Directeur Général sont fixés de manière annuelle par délibération du Conseil d'Administration avant signature d'un avenant au contrat de travail,

La Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration,

Sur la base des objectifs qui ont été fixés à LMH par la MEL dans la convention d'objectifs et de moyens, une part variable de rémunération pouvant aller jusqu'à 15 % de la part forfaitaire (la part variable pouvant être comprise entre 0 et 15%) et répartie selon 4 critères et de la manière suivante :

➤ **Critère de production pour 30% de la prime**

Il est proposé de fixer ce critère *au minimum* à partir des objectifs de la convention d'objectifs et de moyens liant LMH à la MEL et *au maximum* à partir des objectifs du projet stratégique de LMH, CAP 26.

	Moins que la convention LMH/MEL	Convention LMH/MEL	Cap 26 (objectifs 2025)
Nombre de constructions LLS financées (n)	n < 300	300 ≤ n < 615	n ≥ 615
<i>Uniquement pour information, nombre de construction LLS + LLI financées</i>	n < 360	360 ≤ n < 859	n ≥ 859
<i>Part variable</i>	0%	7,5%	15%
Nombre de réhabilitations LLS financées (n)	n < 500	500 ≤ n < 1068	n ≥ 1068
<i>Part variable</i>	0%	7,5%	15%

Le calcul prend en compte les LLI dans la limite des 1/15 du plafond maximum de LLI que peut posséder un organisme de logement social (20% du parc).

➤ Critère de rentabilité et de soutenabilité financière pour 30% de la prime

Il est proposé d'évaluer ce critère à titre principal à partir de l'autofinancement courant tel que défini dans la convention d'objectifs et de moyens liant la MEL et LMH au regard des loyers et à titre secondaire sur le taux d'impayés.

Autofinancement net courant / loyers logements (n)	n < 5%	n ≥ 5%	
Part variable	0%	20%	
	Moins bien que le réalisé 2024	Mieux que le réalisé 2024	Mieux que le BP 2025
Taux d'impayés (n) Stock d'impayés total / loyers quittancés	n > 10,6%	10,6% ≥ n > 10,1%	n < 10,1%
Part variable	0%	5%	10%

Le taux d'impayés est le taux d'impayés à risque : stock d'impayés au 31/12 sur les loyers et charges quittancés les 12 derniers mois hors APL

➤ Critère de qualité de service pour 30% de la prime

Il est proposé d'évaluer ce critère à partir des enquêtes de satisfaction courantes réalisées par LMH et son prestataire indépendant sur la même méthodologie que l'enquête triennale de l'URH et de comparer les résultats 2025 avec ceux de l'année 2024 en se fixant des objectifs ambitieux de progression.

Ces critères sont également ceux de l'enquête triennale réalisée par l'URH.

	Moins bien que 2024	Mieux que 2024	Mieux que la moyenne régionale des OPH de la dernière enquête URH (2023)
Note de satisfaction globale (n)	n ≤ 6,7	6,7 < n < 7,4	n ≥ 7,4
Part variable	0%	7,5%	15%
Note de satisfaction « propreté des parties communes » (n)	n ≤ 5,2	5,2 < n < 6,5	n ≥ 6,5
Part variable	0%	2,5%	5%
Note de satisfaction « propreté des abords » (n)	n ≤ 5,2	5,2 < n < 6,3	n ≥ 6,3
Part variable	0%	2,5%	5%
Note de traitement des demandes techniques logement (n)	n ≤ 4,3	4,3 < n < 5,3	n ≥ 5,3
Part variable	0%	2,5%	5%

➤ Critère de gestion interne pour 10% de la prime

Mise en application des voies en moyens trouvés par le Conseil d'Administration et sa Présidente pour réussir l'adaptation de LMH consécutive au projet CAP 26 et aux résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juin 2024 par le conseil d'administration et le conseil métropolitain, et tenant compte de :

- la sécurisation juridique et financière de la structure et la conduite du changement au regard de l'adaptation envisagée ;
- La continuité du service (gestion de proximité, présence sociale, qualité de la communication, régularités des prélèvements et des régularisations),

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition de la Présidente et lui donnent pouvoir pour modifier le contrat de travail de Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, et lui propose, pour signature, l'avenant au contrat de travail correspondant.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ





AVENANT AU CONTRAT

Entre les soussignés :

Le Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat – Office Public de l'Habitat de la Métropole Européenne de Lille - représenté par sa Présidente Madame Anne VOITURIEZ, dont le siège social est situé à Tourcoing, 425 Boulevard Gambetta,

D'une part,

et,

Monsieur Maxime BITTER demeurant au 74 rue Caumartin – 59000 Lille.

D'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le contrat conclu le 22 décembre 2021 et ses éventuels avenants sont modifiés dans leurs dispositions relatives à la part variable de rémunération.

ARTICLE 1 : La part variable de rémunération :

Sur la base des objectifs qui ont été fixés à LMH par la MEL dans la convention d'objectifs et de moyens, une part variable de rémunération pouvant aller jusqu'à 15 % de la part forfaitaire (la part variable pouvant être comprise entre 0 et 15%) et répartie selon 4 critères et de la manière suivante :

➤ Critère de production pour 30% de la prime

Il est proposé de fixer ce critère *au minimum* à partir des objectifs de la convention d'objectifs et de moyens liant LMH à la MEL et *au maximum* à partir des objectifs du projet stratégique de LMH, CAP 26.

	Moins que la convention LMH/MEL	Convention LMH/MEL	Cap 26 (objectifs 2025)
Nombre de constructions LLS financées (n)	n < 300	300 ≤ n < 615	n ≥ 615
<i>Uniquement pour information, nombre de construction LLS + LLI financées</i>	n < 360	360 ≤ n < 859	n ≥ 859
<i>Part variable</i>	0%	7,5%	15%
Nombre de réhabilitations LLS financées (n)	n < 500	500 ≤ n < 1068	n ≥ 1068
<i>Part variable</i>	0%	7,5%	15%

Le calcul prend en compte les LLI dans la limite des 1/15 du plafond maximum de LLI que peut posséder un organisme de logement social (20% du parc).

➤ Critère de rentabilité et de soutenabilité financière pour 30% de la prime

Il est proposé d'évaluer ce critère à titre principal à partir de l'autofinancement courant tel que défini dans la convention d'objectifs et de moyens liant la MEL et LMH au regard des loyers et à titre secondaire sur le taux d'impayés.

Autofinancement net courant / loyers logements (n)	n < 5%	n ≥ 5%	
Part variable	0%	20%	
	Moins bien que le réalisé 2024	Mieux que le réalisé 2024	Mieux que le BP 2025
Taux d'impayés (n) Stock d'impayés total / loyers quittancés	n > 10,6%	10,6% ≥ n > 10,1%	n < 10,1%
Part variable	0%	5%	10%

Le taux d'impayés est le taux d'impayés à risque : stock d'impayés au 31/12 sur les loyers et charges quittancés les 12 derniers mois hors APL

➤ Critère de qualité de service pour 30% de la prime

Il est proposé d'évaluer ce critère à partir des enquêtes de satisfaction courantes réalisées par LMH et son prestataire indépendant sur la même méthodologie que l'enquête triennale de l'URH et de comparer les résultats 2025 avec ceux de l'année 2024 en se fixant des objectifs ambitieux de progression.

Ces critères sont également ceux de l'enquête triennale réalisée par l'URH.

	Moins bien que 2024	Mieux que 2024	Mieux que la moyenne régionale des OPH de la dernière enquête URH (2023)
Note de satisfaction globale (n)	n ≤ 6,7	6,7 < n < 7,4	n ≥ 7,4
Part variable	0%	7,5%	15%
Note de satisfaction « propreté des parties communes » (n)	n ≤ 5,2	5,2 < n < 6,5	n ≥ 6,5
Part variable	0%	2,5%	5%
Note de satisfaction « propreté des abords » (n)	n ≤ 5,2	5,2 < n < 6,3	n ≥ 6,3
Part variable	0%	2,5%	5%
Note de traitement des demandes techniques logement (n)	n ≤ 4,3	4,3 < n < 5,3	n ≥ 5,3
Part variable	0%	2,5%	5%

➤ Critère de gestion interne pour 10% de la prime

Mise en application des voies en moyens trouvés par le Conseil d'Administration et sa Présidente pour réussir l'adaptation de LMH consécutive au projet CAP 26 et aux résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juin 2024 par le conseil d'administration et le conseil métropolitain, et tenant compte de :

- la sécurisation juridique et financière de la structure et la conduite du changement au regard de l'adaptation envisagée ;
- La continuité du service (gestion de proximité, présence sociale, qualité de la communication, régularités des prélèvements et des régularisations),



Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition de la Présidente et lui donnent pouvoir pour modifier le contrat de travail de Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général, et lui propose, pour signature, l'avenant au contrat de travail correspondant.

Fait à Tourcoing, le

Le Directeur Général

Maxime BITTER

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente de LMH

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 11 Mars 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 23

ADMINISTRATEURS PRESENTS ET REPRESENTES 21

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES 2

Présents : 14

MM Henri DELIGNE, Jean-François DEVILLERS, Gérard GUILBERT, Marc LEVERT, Yvon PETRONIN, Philippe SIBILLE

Mmes Zohra BOURKEB, Nicole CREPIN, Marie-Odile DEROO, Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Sarah NEYRINCK, Anne VOITURIEZ, Ghislaine WENDERBECQ

Absents ayant donné pouvoir : 7

M.	Rachid BELHAOUAR	pouvoir à Madame Zohra BOURKEB
M.	François-Xavier CADART	pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Mme	Véronique DELCOURT	pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
Mme	Josiane DELEMER	pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Mme	Bérengère DURET	pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ
M.	Joël LE NY	pouvoir à Monsieur Henri DELIGNE
M.	Marcel-Alain LEQUENNE	pouvoir à Monsieur Henri DELIGNE

Absents excusés : 2

Mme Anissa BADERI
M. Philippe LAMBLIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Murielle MAUPAS, Responsable du Service Dette et garanties d'emprunt MEL

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale
Gilles HADESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Joseph SACEPE, Responsable Stratégie Peuplement Observatoire

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Leila LAOUFI, Chargée de Projet, Direction Générale
Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité
Florence REGOUDT, Conseillère Technique, Direction Générale
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de Mission, Direction Générale

Mme Patricia DELMOTTE, Secrétaire du Comité Social et Economique et déléguée syndicale CGT
M. Frank JOMBART, délégué syndical CFE/CGC

Étaient excusés :

Mme Claire BRUHAT, Directrice de l'Habitat, MEL
M. Luc FERET, Directeur de la DDTM

Mme Lorraine PUGET, Déléguée Syndicale CFDT

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/M001

SERVICE Direction de la Stratégie Territoriale

OBJET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE GIE LA META ET LILLE METROPOLE HABITAT POUR L'ANNEE 2025

La Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que :

par délibération du 14 mars 2018, le Conseil d'Administration a adopté les statuts constitutifs du GIE la META, créé pour apporter des moyens d'ingénierie adaptés aux projets de renouvellement urbain sur lesquels ils sont appelés à agir.

La META met en œuvre des outils permettant à LMH de réaliser ses projets en application de la convention de renouvellement urbain, qui lie LMH aux autres partenaires nationaux et locaux, notamment l'ANRU, l'Etat, la Métropole Européenne de Lille et les villes.

Ainsi, la META a pour objet d'assister LMH dans la conduite des projets, dans le cadre d'opérations d'ingénierie financière et d'ingénierie sociale et d'économie de proximité attachées aux projets de renouvellement urbain, telles que définies par la convention d'objectifs ci-annexée.

Il est ainsi proposé, pour l'année 2025, la poursuite des missions de la META sur des champs d'expertise clés :

- l'animation inter-bailleur entre Vilogia, Lille Métropole Habitat et Partenord Habitat sur le protocole foncier de reconstitution ;
- L'expérimentation dans le cadre du relogement « Recherche action : innover dans les processus de relogement à l'aide de l'économie comportementale » ;
- Le suivi de la convention de recherche et développement visant à l'intégration d'éco matériaux dans les opérations de déconstruction et réhabilitation ;
- La mise en œuvre de la démarche de relogement et l'accompagnement des locataires à reloger ;
- La purge et la sécurisation des logements après relogement ;
- Le suivi financier des subventions ANRU sur les opérations contractualisées.

La Présidente propose aux membres de Conseil d'Administration d'autoriser la signature de la convention d'objectifs de l'exercice 2025 entre LMH et la META, dont le projet est joint.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



CONVENTION D'OBJECTIFS
ANNEE 2025
LILLE METROPOLE HABITAT / GIE la META

ENTRE

Lille Métropole Habitat, Office Public de l'Habitat **de la Métropole Européenne de Lille**, Etablissement Public Industriel et Commercial, dont le siège social est sis au 425 boulevard Gambetta, à Tourcoing (59200), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro SIREN 413 782 509, représenté par Monsieur Maxime BITTER, Directeur Général.

Ci-après dénommée « *Lille Métropole Habitat* »

Et

Le GIE la META, Groupement d'Intérêt Economique, ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (59650) – 53 bis rue Albert Samain, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 842.538.951, représenté par Monsieur François COLTELLONI, Directeur-Général.

Ci-après dénommé « *Le GIE la META* ».

Ci-après collectivement dénommés « *les Parties* » ou individuellement « *une Partie* ».

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 – OBJET

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 5 – MISSIONS A REALISER PAR LE GIE LA META AU TITRE DU NPNRU

- 1) Pour l'ingénierie des territoires
- 2) Pour le relogement
- 3) Pour la purge et la sécurisation des logements suite au relogement
- 4) Pour l'ingénierie financière

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPERATIONS

ARTICLE 7 – NOTIFICATION ET MISE EN ŒUVRE

PREAMBULE

Rappel du Contrat constitutif :

Le GIE la META a pour objet d'assister ses membres en matière de projets complexes :

- a) dans la définition des modalités de conduite des projets de Renouvellement Urbain et notamment en vue de contractualiser avec l'ANRU.
- b) Dans le cadre d'opérations d'ingénierie financière attachées à un projet de renouvellement urbain.
- c) Dans le cadre de l'ingénierie sociale et d'économie de proximité attachée à des projets de renouvellement urbain (relogement, tranquillité résidentielle, activités économiques, gestion transitoire des sites de renouvellement urbain, etc...).
- d) Dans la mise en œuvre par ses membres adhérents d'opérations d'aménagement et de projets délégués au regard de leur complexité ou de la mobilisation d'outils de portages opérationnels.
- e) Dans la réalisation d'études d'ingénierie urbaine qui auraient été confiées à ses membres par des collectivités territoriales ou leurs groupements en lien avec des opérations de renouvellement urbain.

Dans le cadre de l'objet ci-dessous rappelé, l'activité du GIE la META devra obligatoirement se rattacher à l'activité économique de ses membres adhérents et conserver un caractère auxiliaire par rapport à ceux-ci. Le GIE ne réalisera aucune des missions fondamentales HLM de ses membres telles que la location et la vente d'immeuble HLM, la maîtrise d'ouvrage, la gestion du patrimoine, l'acquisition d'immeubles HLM.

Par ailleurs, il est apporté les précisions suivantes :

en tant qu'opérateur global et afin de préfigurer des opérations d'aménagement, LILLE MÉTROPOLE HABITAT peut être amené à conduire des missions d'ingénierie urbaine.

Ces missions d'ingénierie urbaine peuvent relever :

- soit de consultations menées par des collectivités ou leurs délégataires,
- Soit de la propre initiative de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, à l'échelle de sites ou de territoires identifiés, avec l'objectif de porter un projet d'aménagement auprès des collectivités.

Pour ce faire, LILLE MÉTROPOLE HABITAT pourra décider de mener ces missions en interne ou, si les études portent sur des périmètres NPNRU ou QPV, décider d'en confier tout ou partie au GIE la META.

Le GIE la META interviendra alors en AMO de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, une convention d'objectifs par projet sera alors rédigée. Cette convention détaillera, sans que cette liste soit exhaustive, les missions confiées, les livrables, le calendrier, les modalités de validation et plus généralement le fonctionnement avec les services de LILLE MÉTROPOLE HABITAT.

Les membres adhérents du GIE la META en financent le fonctionnement. Ils participent au GIE la META pour en partager les moyens et compétences techniques, afin de piloter le montage, le lancement, et le suivi de leurs opérations complexes de renouvellement urbain (NPNRU) et accessoirement de leurs opérations en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Pour ce faire, les membres adhérents du GIE la META lui ont confié l'exercice en leur nom et pour leur compte d'une partie des attributions de la définition de la stratégie d'investissement. Toutefois cet exercice reste soumis prioritairement aux validations préalables des instances de décision et de gouvernance des membres adhérents.



Le GIE la META est donc tenu de porter les positions arrêtées par les membres adhérents, d'en défendre les intérêts, de faire valider au préalable les orientations ou décisions fortement engageantes qu'il serait amené à devoir prendre pour le compte de ses membres adhérents, et de leur rendre compte périodiquement de ses actions.

Cela étant exposé, les Parties sont donc convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention d'objectifs a pour objet de définir les missions et le cadre d'intervention, pour l'année 2025, que LILLE MÉTROPOLE HABITAT entend confier au GIE la META pour que celui-ci lui apporte les moyens et l'assistance technique nécessaires à la planification et l'exécution des projets sur des champs d'expertises clés :

- la mise en œuvre de la démarche de relogement ;
- La purge et la sécurisation des logements à la suite du relogement ;
- Le suivi financier des opérations dans le cadre des subventions ANRU.

Ce partenariat entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META s'inscrit au service de l'engagement stratégique de LILLE MÉTROPOLE HABITAT dans le renouvellement urbain et dans une obligation de résultat, en cohérence avec les objectifs contractualisés avec l'ANRU.

La présente convention a pour objectifs de décrire les missions confiées au GIE la META et leur cadre d'intervention, les livrables, et les indicateurs de suivi, pour l'année 2025.

Il est précisé, à titre de condition essentielle et déterminante, que le GIE la META poursuivra chaque mission qui lui est confiée par LILLE MÉTROPOLE HABITAT au titre de la présente convention jusqu'à réalisation de l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, dans le respect des objectifs fixés.

Il en résulte que les opérations seront reconduites dans le cadre de la ou des convention(s) d'objectifs des années suivantes pour la partie des missions restant à réaliser.

Les Parties se rapprocheront dans l'hypothèse où une opération ne pourrait pas être menée à son terme en raison de la survenance d'un cas de force majeure, ou plus généralement d'un événement extérieur aux Parties.

Enfin, LILLE MÉTROPOLE HABITAT se réserve le droit de décider de ne pas poursuivre une opération avec le GIE la META, même en l'absence de toute défaillance du GIE la META. LILLE MÉTROPOLE HABITAT s'engage dans ce cas à déployer les meilleurs efforts pour amortir les conséquences de cette décision pour le GIE la META, par exemple en proposant une opération de substitution.

La présente convention a vocation à être actualisée chaque année.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES

Les relations contractuelles entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META s'inscrivent dans une logique « in house », ce qui dispense LILLE MÉTROPOLE HABITAT de mettre le GIE la META en concurrence pour les prestations objet du présent contrat, compte tenu du contrôle exercé par LILLE MÉTROPOLE HABITAT en tant que membre fondateur.

Il est rappelé que les opérations d'investissement ou de désinvestissement sont soumises aux instances décisionnaires de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, quel qu'en soit le montant. Observation faite que les opérations d'investissement ou de désinvestissement couvrent la totalité des opérations patrimoniales susceptibles d'être rencontrées au cours d'un projet de renouvellement urbain (démolitions, constructions neuves, acquisitions-améliorations, extensions, réhabilitations, résidentialisations...).

Le programme et le budget des opérations dont le montage, le lancement et le suivi seraient délégués au GIE la META, sont fixés en Bureau ou en Conseil d'Administration de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, et validés par les instances de décision et de gouvernance de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, qui les notifient au le GIE la META préalablement à toute mise en œuvre.

Dans le cas où, pour une opération donnée, il devrait être apporté des modifications au programme ou à l'enveloppe financière, ou dans le cas où devraient être prises des décisions susceptibles d'avoir des conséquences sur le programme ou son enveloppe financière, le GIE la META devra obtenir l'accord formalisé du Directeur Général de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, après avis consultatif des directions concernées. L'accord du Directeur général pourra éventuellement être émis sous réserve de l'accord de l'instance de gouvernance compétente.

D'une manière générale, les interventions du GIE la META respecteront les principes suivants :

- s'inscrire dans les objectifs généraux de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, et tout particulièrement dans la politique de renouvellement urbain visant à une réhabilitation qualitative de son patrimoine existant et à la reconstitution de l'offre de logements lorsque celle-ci est impactée par des demandes de démolitions.
- S'engager en faveur de la prise en compte des impératifs de développement durable dans le montage comme dans la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.
- Garantir une gestion prudentielle et transparente, notamment en assurant une revue des projets avec les directions de LILLE MÉTROPOLE HABITAT concernées, revue qui donnera lieu à la production d'un compte-rendu écrit, avec relevé de décisions le cas échéant. La périodicité de cette revue de projet est à adapter à l'évolution des projets et aux besoins du GIE d'une part et des services concernés de LILLE MÉTROPOLE HABITAT d'autre part. L'objectif est d'assurer la parfaite information du GIE et des services de LILLE MÉTROPOLE HABITAT en temps réel au fur et à mesure de l'avancement des projets, et de permettre la prise de décisions adaptée.
- Assurer à LILLE MÉTROPOLE HABITAT les informations nécessaires aux rapports sur l'activité. »

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

Le GIE la META a la charge de tous les services communs nécessaires pour apporter son expertise et ses compétences à ses membres adhérents. Il a toute latitude pour organiser son fonctionnement à sa convenance, sous le contrôle de ses propres organes de gouvernance.

Le GIE la META est habilité à prendre tous contacts et initiatives pour, entre autres, faciliter la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par LILLE MÉTROPOLE HABITAT, dans le respect des orientations stratégiques, fixées par les directions et services concernés de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, notamment la Direction de la stratégie territoriale qui assure le pilotage du NPRU et dans le respect des orientations ou instructions qui lui sont signifiées par son Conseil d'Administration.

Afin d'assurer leur parfaite articulation, LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META installent des instances stratégiques et opérationnelles de coordination au service d'une meilleure coordination et transversalité.

Ces réunions de coordination opérationnelles doivent permettre d'assurer le suivi des projets et une bonne préparation des instances de gouvernance de LILLE MÉTROPOLE HABITAT et du GIE la META.

Pour ce faire, il est proposé :

Instance	Objet	Pilotage	Fréquence	Participants
Conférence des directions générales	<ul style="list-style-type: none"> - Arrête les ordres du jour du CA du GIE la META - Traite des questions stratégiques relevant du GIE la META 	Le GIE la META	Une fois par mois	<p><u>LILLE MÉTROPOLE HABITAT</u> : Direction Générale</p> <p><u>Le GIE la META</u> : Direction Générale</p> <p>+ DG autres bailleurs</p>
Point fixe globale LILLE MÉTROPOLE HABITAT / META	<ul style="list-style-type: none"> - Alimente le comité technique des bailleurs - Assure la coordination globale entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META - Assure le suivi global de la feuille de route du GIE la META : mesure de l'avancement, bilan, partage des points de difficultés rencontrées - Identifier les besoins transversaux 	Le GIE la META	Tous les mois	<p><u>LILLE MÉTROPOLE HABITAT</u> : Direction Stratégie territoriale</p> <p><u>META</u> : Pôle Ingénierie des Territoires et autres pôles en fonction des ODJ</p>
Réunion de coordination opérationnelle par projet	<p>Réunion des équipes projets à l'échelle de chaque site en NPRU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage enjeux et actualités - Point avancement des projets (notamment relogements et opérations) - Partage des alertes calendaires - Coordination interne et META - Point agenda des projets : préparation des réunions / échéances à venir - Suivi contractuel des projets - Planification et suivi des engagements financiers 	LILLE MÉTROPOLE HABITAT	<p>1 réunion pour Lille,</p> <p>1 réunion pour Roubaix,</p> <p>1 réunion pour Tourcoing,</p> <p>1 fois par mois</p>	<p><u>LILLE MÉTROPOLE HABITAT</u> : Directions : Stratégie territoriale , Politiques Sociales , Réhabilitation , Proximité, Développement (Foncier), Juridique, (+ si besoin : Communication, Politiques Sociales)</p> <p><u>META</u> : Chefs de projets + tout collaborateur de la META impliqué si besoin</p>
Point fixe « ressources et moyens »	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'exécution du budget du GIE la META - Assurer le contrôle analogue et mettre en œuvre les actions nécessaires au fonctionnement du GIE la META 	<u>META</u> : Pôle Administratif et Financier	Tous les trimestres	<p><u>LILLE MÉTROPOLE HABITAT</u> : Direction Stratégie territoriale Direction Performance, Ressources Humaines, Direction Juridique et des Moyens Généraux</p> <p><u>META</u> : Pôle Administratif et Financier</p>

Concernant les documents de type projets de convention et d'une manière générale tout document ayant une valeur engageante moralement ou juridiquement pour LILLE MÉTROPOLE HABITAT vis-à-vis des partenaires, il est précisé que le GIE la META communiquera sans délai à la Direction de la Stratégie Territoriale de LILLE MÉTROPOLE HABITAT les documents pour validation avant toute diffusion.

En cas de besoin de prise de décision rapide de la part de LILLE MÉTROPOLE HABITAT sur une mission confiée au GIE la META, ce dernier s'adressera à la Direction de la Stratégie Territoriale en première intention, ou, si besoin, au responsable de la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES

Compte-tenu de la structure propre au GIE la META et à la participation de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, membre fondateur, calculée au coût réel de fonctionnement du GIE, les missions énoncées à la présente convention d'objectifs ne seront pas rémunérées au titre des présentes. En corollaire, il n'y aura pas d'application de pénalités.

Le GIE la META ne pourra pas agir en justice pour le compte de LILLE MÉTROPOLE HABITAT. Cependant, il apportera son assistance technique, autant que de besoin, aux actions engagées par LILLE MÉTROPOLE HABITAT, tant en demande qu'en défense, au titre d'une opération donnée.

Le GIE la META est responsable de ses manquements aux obligations contractuelles qui résultent des missions qui lui sont confiées au titre de la présente convention d'objectifs.

ARTICLE 5 – MISSIONS A REALISER PAR LE GIE LA META AU TITRE DU NPNRU

1) Pour l'ingénierie des territoires

D'une manière générale, les chefs de projet :

- mènent leurs missions en binôme avec la direction de projet de Lille Métropole Habitat, pour assurer à la fois un accompagnement dans la planification et la sécurisation des projets mais également dans la mesure des impacts des missions portées par le GIE la META ;
- Assurent un rôle clé de coordination interne au GIE la META et d'interface privilégiée avec Lille Métropole Habitat à l'échelle des projets contractualisés avec l'Anru ;
- Sécurisent le bon avancement des missions confiées au GIE la META au regard des enjeux des projets. La chefferie de projets a vocation à jouer un rôle en appui aux missions des autres pôles du GIE la Méta ;
- Apportent une connaissance globale des projets, de leur avancement, impératifs et contraintes : partage et diffusion de l'information, alertes et conseil.

Enjeux et objectifs partagés pour l'année 2025 :

a) poursuivre la construction des outils de reporting pour un meilleur suivi des projets et leur partage avec Lille Métropole habitat

- Poursuivre la définition des besoins et l'identification des indicateurs de suivi des missions du GIE la META et de pilotage des projets, en distinguant les besoins propres du GIE la META, des bailleurs membres, et des partenaires.
 - Mettre en place des outils de coordination et de reporting, organiser leur accès simplifié à Lille Métropole habitat.
 - Animer des outils de pilotage et suivi
- ✓ Les indicateurs :
- Liste des indicateurs définis ;
 - Evolution des outils existants (notamment synoptiques) ;
 - Mise en place de nouveaux outils partagés (exemple : fiches projet) ;
 - Transmission régulière de ces outils dans une fréquence à définir ;
 - Production de bilan d'avancement.

b) Assurer le suivi de la convention d'objectifs en lien avec le DG et pôles métiers de la META

- Organiser les temps de préparation et de validation des conventions d'objectifs ;
 - Organiser les points d'étape d'avancement de la convention d'objectifs ;
 - Etablir le bilan/définition des feuilles de route.
- ✓ Les indicateurs :
- convention d'objectifs ;
 - Compte rendu des points d'étape ;
 - Bilan et rapport d'activité.

c) Participer aux instances opérationnelles et décisionnelles des projets

- Représentation du GIE la Méta aux réunions de coordination mensuelles organisées par LILLE MÉTROPOLE HABITAT

- Représentation du GIE la Méta et accompagnement de LMH dans les réunions de mise à jour des plannings du NPRU (MEL / EGIS – 2 fois par an) ;
 - Représentation du GIE la Méta et accompagnement de LMH dans les comités techniques et comités de pilotage de chaque projet (Lille Concorde, Lille quartiers anciens, Roubaix et Tourcoing).
- ✓ Les indicateurs :
- Nombre de réunions.

d) Se doter d'un programme de travail annuel permettant de mutualiser les réflexions avec les autres bailleurs membres

- Identifier les enjeux communs à l'ensemble des bailleurs en fonction des priorités et des sites et être force de proposition dans la mutualisation des réflexions ;
- Capitaliser les expériences et bonnes pratiques sur des thématiques transversales en accompagnement des projets et proposer des livrables aux bailleurs pour les guider dans leurs pratiques professionnelles ;
- Assurer une veille prospective quant à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

A ce titre, en 2025, le GIE la META poursuit :

- l'animation interbailleur entre Vilogia, LILLE MÉTROPOLE HABITAT et Partenord Habitat sur le protocole foncier de reconstitution ;
- L'expérimentation dans le cadre du relogement « Recherche action : innover dans les processus de relogement à l'aide de l'économie comportementale » ;
- Le suivi de la convention de recherche et développement visant à l'intégration d'éco matériaux dans les opérations de déconstruction et réhabilitation.

Le GIE la META sera force de proposition pour construire un programme de travail sur la thématique de l'évaluation du NPRU.

- ✓ Les indicateurs :
- nombre d'évènements (ateliers, séminaires...) et de participants ;
 - 2 journées partenariales, 1 plan d'actions ;
 - ½ journées, 1 plan d'actions ;
 - ½ journées, 1 plan d'actions.

2) Pour le relogement

Ambition partagée pour l'année 2025 :

- La poursuite de l'accélération des relogements en cohérence avec l'opérationnalité des projets et le planning des relogements ;
- La mobilisation de l'offre de logements en cohérence avec la stratégie de rééquilibrage du peuplement ;
- Une intensification du partenariat avec les autres bailleurs.

Selon le PSR en vigueur, le GIE la META devra réaliser près de 240 relogements. Selon les priorités suivantes :

- Assurer les fins des opérations : entrées 24 E et 24 F à l'Epeule et Tour E aux Trois Ponts à Roubaix, Renoir et 26/28 boulevard de Metz à Lille, Caporal Delroeux à Tourcoing ;
- Poursuivre les relogements sur les autres résidences ouvertes au relogement ;
- Lancer l'opération : 64/74 boulevard de Metz à Lille et de Mortagne à Tourcoing.

L'année 2025 devra permettre une vigilance accrue sur la gestion des fins d'opérations avec la mise en œuvre de plans d'actions adaptés.

Enjeux et objectifs partagés entre LMH et la META :

a) Poursuivre le suivi des relogements

- Préparation et participation aux réunions publiques « relogement » ;
 - En coordination avec LMH, pilotage, suivi des plans stratégiques de relogement et détermination des objectifs annuels pour les entretiens préalables et les relogements, et détermination des besoins en logements (typologies, secteurs...);
 - Partage de plans d'actions pour assurer le suivi relogement des locataires ;
 - Expertise, le cas échéant, pour le relogement des ménages notamment en grande difficultés (MOUS ...);
 - Préparation des projections de relogement et gestion des validations partenariales ;
 - Préparation et complétude du dossier de CALEOL ;
 - Suivi des coûts de relogements ;
 - Rédaction et fourniture des RIME et PSR dans le cadre du dépôt par LMH du DID.
- ✓ Les indicateurs :
- nombre d'enquêtes réalisées et transmises à la MEL via le TSR ;
 - Nombre de familles suivies, nombre de fiches projections, nombre de passages en CAL, nombre de relogements effectués, via le TSR ;
 - Tableau avancement hebdomadaire ;
 - Nombre de ménages suivis par la MOUS ;
 - Tableau d'avancement, y.c fin d'opérations.

b) Se doter d'indicateurs de suivi et assurer un reporting de qualité vers Lille Métropole Habitat et vers les partenaires

- Finaliser le déploiement de l'outil MITRA et du reporting via qlik sense et prévoir un accès au reporting pour les collaborateurs de LILLE METROPOLE HABITAT désignés ;
 - Poursuivre la transmission des données à la MEL pour l'OSR ;
 - Suivi des indicateurs, des chemins critiques, des alertes délais et complexités et préconisations de solutions dans le suivi des opérations de relogement, en prenant en compte les 3 temps forts du relogement : les besoins (feuille de route initiale), l'encours (avancement, axe d'amélioration et points de difficultés) et le bilan ;
 - Analyse des besoins et construction des feuilles de route auprès de LILLE MÉTROPOLE HABITAT pour partage.
- ✓ Les indicateurs :
- photographie des relogements par opération : nombre de logements, logements vacants, décohabitations, départs spontanés, nombres de relogement via le TSR ;
 - Feuille de route par opération : identification des besoins de relogement et d'offre (typologie, communes, quartiers), via les outils de la MEL ;
 - Liste des indicateurs relatifs au suivi.

- Bilans trimestriels et annuels
- Suivi des dépenses relogement et utilisation du forfait relogement
- Suivi des minorations de loyers

c) Participer aux réunions partenariales

- Participation du GIE la META et de LILLE MÉTROPOLE HABITAT aux instances de pilotage du relogement (comités techniques et comités de pilotage locaux et métropolitaines) ;
 - Participation du GIE la META et de LILLE MÉTROPOLE HABITAT aux instances opérationnelles de partage des bilans (bilans de peuplement initiaux lors de l'ouverture d'une résidence aux relogements, bilans intermédiaires et bilans de fins d'opération) ;
 - Participation du GIE la META aux instances opérationnelles du relogement (GTR, GTRM, instances suivi situations complexes, instances suivi insertion ...) en fonction des instances existantes par secteur ;
 - Participation aux instances inter bailleurs en lien avec LMH ;
 - Participation aux réunions de suivi du relogement avec les collectivités en lien avec LMH.
- ✓ Les indicateurs :
- Nombre de réunions / participations.

d) Renforcer la coordination entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META ; Développer et fluidifier les échanges entre les équipes et mieux partager l'information, l'encours et les points de blocage

Participation aux réunions de coordination opérationnelles

- **Réunion d'équipe toutes les semaines** à l'Agence avec la Responsable de gestion locative et les CGL de l'Agence du territoire concerné, les chargés de relogement du GIE la META, l'unité commerciale, et l'unité relogements spécifiques de Lille Métropole Habitat.
- **Coordination opérationnelle tous les mois** avec la direction Agence, RGL et CGL de Lille Métropole Habitat et la coordonnatrice et chargés de relogement du GIE la META.

Objectifs :

- *suivi et avancement des relogements : préparation des relogements à venir, bilan des relogements réalisés, suivi post relogement ;*
- *Partage des besoins de logements des ménages (communes/quartiers/typologies...);*
- *Identification de l'offre à mobiliser : sécurisation des logements « topés », partage des problématiques travaux, besoin mutations en chaîne ;*
- *Point sur les échanges / rendez-vous avec les ménages – identification des situations bloquantes et des situations complexes ;*
- *Partage des décisions prises en GTR et préparation des CAL.*

- **Participation aux réunions de coordination métropolitaines tous les mois**

Avec la Direction Peuplement et Renouvellement Urbain, le Pôle Attributions, la DGA Proximité de LILLE METROPOLE HABITAT et la responsable du pôle ingénierie sociale du GIE la META.

Objectifs :

- *Stratégie métropolitaine ;*
- *Stratégie de relogement par résidence (au moment de l'ouverture au relogement : bilan peuplement / retour GTR de présentation) ;*
- *PSR, feuille de route et priorités ;*
- *Cadre d'intervention / sujets transversaux ;*
- *Difficultés rencontrées ;*
- *Focus sur les fins d'opérations ;*
- *Préparation des instances partenariales / focus relations partenaires.*

- ✓ Les indicateurs :
 - Nombre de réunions / participations.

e) Améliorer la mobilisation d'une offre adaptée au service du relogement

- Analyser et partager en amont les produits logements à rechercher ;
- Mettre en place des actions pour renforcer la connaissance du parc par les chargés de relogement ;
- Présenter 3 candidats par logement en CALEOL sur les demandes « classiques » ;
- Mettre en place un système d'alerte pour les ménages sans proposition.

- ✓ Les indicateurs :
 - feuille de route des besoins ;
 - Nombre de lots versés par LILLE MÉTROPOLE HABITAT dans MITRA ;
 - Nombre de minorations de loyers ;
 - Nombre de propositions par ménage via le TSR.

3) Pour la purge et la sécurisation des logements suite au relogement

Cette prestation confiée au GIE la META relative à la purge et la sécurisation des logements vides suite au relogement est externalisée. Le marché a été attribué en octobre 2024 dans le cadre d'un accord cadre pour une durée de 4 ans. Il fait l'objet de deux lots différents :

- Lot n°1 : marché concurrentiel ;
- Lot n°2 : marché réservé / structures d'insertion.

La prestation est exécutée par bon de commande.

Enjeux et objectifs partagés pour l'année 2025 : poursuivre le suivi et les contrôles des prestations de purge et de sécurisation

- Assurer le suivi des prestations de purge et de sécurisation ;

- Programmer les rendez-vous de diagnostics amiante en lien avec la maîtrise d'ouvrage dans l'attente de l'attribution du marché de diagnostic amiante en cours de consultation par LMH ;
 - Sécurisation des entrées d'immeubles, une fois le relogement réalisé ;
 - Assurer la connaissance des éléments sanitaires purgés et des équipements restants dans les logements ;
 - Réaliser des bilans d'intervention ;
 - Organiser la remontée d'informations vers les chargés d'opérations de LILLE MÉTROPOLE HABITAT en mettant en place un outil partagé.
- ✓ Les indicateurs :
- Nombre de sécurisation réalisées ;
 - Nombre de logements sécurisés ;
 - Avancement hebdomadaire (synoptiques) ;
 - Transmission des quitus.

4) Pour l'ingénierie financière

Enjeux et objectifs partagés pour l'année 2025 :

L'établissement des dossiers de financement et la validation des dossiers de financement restent de la responsabilité de LILLE MÉTROPOLE HABITAT.

a) Accompagner LILLE MÉTROPOLE HABITAT dans la contractualisation des opérations

- Accompagnement, conseil, suivi pour l'élaboration des FAT en cas d'ajustement mineur ou d'avenant
 - Vérification de la cohérence des données saisies dans IODA et reprises dans les documents contractuels
- ✓ Les indicateurs :
- Nombre de FAT saisies

b) Assurer le suivi financier des opérations financées par l'ANRU (engagement, CREA et solde)

- Accompagnement, conseil, suivi pour l'élaboration des FAT ainsi que pour les demandes de règlement (Appels de fonds) ;
- Elaboration du planning de dépôt des FAT (engagement et solde) et transmission à la MEL et à la DDTM ;
- Organisation des alertes auprès de LILLE MÉTROPOLE HABITAT pour tenir le planning des dépôts des FAT et respecter les dates limites contractuelles (identification des chemins critiques et propositions de solutions) ;
- Veille au formalisme des pièces et à la complétude des FAT et listes des factures pour CREA ;
- Saisie des FAT et CREA dans IODA ;
- Suivi de l'instruction des FAT et CREA auprès de la DDTM ;

- Formation des nouveaux chargés d'opérations à la réglementation financière ANRU et à l'élaboration des fats (en lien avec l'Université des compétences de l'habitat) ;
- Suivi de la bonne contractualisation des autres financements sur les opérations ANRU.

✓ Les indicateurs :

- participation aux réunions de mise à jour des plannings avec EGIS ;
- Transmission des plannings de fats à minima une fois par trimestre ;
- Nombre de fats et CREA saisis ;
- DAS et appels de fonds obtenus dans le respect des délais réglementaires ;
- Nombre de chargés d'opérations formés.

c) Assurer une veille réglementaire

- Veiller au respect du règlement général et financier de l'ANRU et des différentes circulaires et notes communiquées par l'ANRU ;
- Emettre les alertes nécessaires au respect de la réglementation, et assiste les opérationnels en cas d'impossibilité de respect en proposant des solutions.

✓ Les indicateurs :

- nombre de notes d'alerte.

d) Elaboration de tableaux de bord de suivi

- Mettre en place du module financement de MITRA en lien avec les DSI et les directions financière des bailleurs.
- Former les utilisateurs.
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des opérations et indicateurs via qlikSense.
- Etablir des tableaux de bord de suivi des demandes de financement des opérations ANRU, et des potentiels de fongibilité.
- Etablir des éléments financiers pour les revues de projets ANRU (en lien avec les services financiers des bailleurs).
- Mise à jour trimestrielle du Tableau de suivi des démolitions pour les clôtures comptables.
- Mise à jour Annuelle du QDIS.

✓ Les indicateurs :

- module fonctionnel ;
- Nombre d'utilisateurs formés ;
- Liste des indicateurs ;
- Tableaux de bord.
-

e) Participation aux réunions partenariales

- Participer aux cellules d'ingénierie financière locales et métropolitaines ;
- Assurer des réunions de suivi des FAT avec la DDTM.

✓ Les indicateurs :

- Calendrier des réunions – participants.

f) Organisation et animation des instances de coordination entre LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META

Cellule d'Ingénierie Financière et de Programmation (CIFP) qui réunit de manière trimestrielle la direction du Renouvellement Urbain et les directions de la performance, financière, du Contrôle de gestion pour suivre l'avancement financier et opérationnel global des conventions et programmations annuelles, ses impacts annuels et les moyens et ressources à mobiliser.

Réunion de planification et suivi des FAT avec la direction du Renouvellement Urbain et la Maitrise d'ouvrage pour validation du planning de dépôt des FAT et suivi de leur avancement

- ✓ Les indicateurs :
 - Calendrier des réunions – participants

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPERATIONS

LILLE MÉTROPOLE HABITAT se réserve le droit d'effectuer à tout moment, sur chaque mission menée par le GIE la META, les contrôles techniques, administratifs, et budgétaires, estimés nécessaires. Le GIE la META devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant ces missions.

Dans le cas où le GIE la META serait amené à passer des contrats ou marchés pour le compte de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, le GIE la META doit appliquer les procédures internes d'achats de LILLE MÉTROPOLE HABITAT dans le respect de l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ou aux pouvoirs adjudicateurs.

Il est rappelé que LILLE MÉTROPOLE HABITAT et le GIE la META sont soumis au contrôle de légalité des actes, au contrôle de leurs Commissaires aux Comptes respectifs, et sont susceptibles à tout moment d'une mission d'inspection et de contrôle par un organisme tiers tels que l'ANCOLS ou la Chambre Régionale des Comptes.

Le GIE la META assistera LILLE MÉTROPOLE HABITAT dans le cadre de ces contrôles éventuels et transmettra aux autorités compétentes les dossiers nécessaires à l'exercice de ces contrôles.

Le GIE la META transmettra par ailleurs à LILLE MÉTROPOLE HABITAT, pour classement, les dossiers complets liés à la procédure de passation des contrats (le cas échéant).

Le GIE la META préparera les synthèses et transmettra toutes informations qui seraient sollicitées par les services de LILLE MÉTROPOLE HABITAT, selon les demandes faites (par ex : au moment de la clôture des comptes de l'année, ou concernant une demande particulière).

ARTICLE 7 – NOTIFICATION ET MISE EN ŒUVRE

La présente convention prend effet au 1er janvier 2025, de manière rétroactive, sur le fondement des décisions et/ou délibérations concordantes des instances de gouvernance des Parties.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le XX/XX/2025,

Pour Lille Métropole Habitat
Le directeur Général
Maxime BITTER

Pour le GIE la META
Le Directeur Général
François COLTELLONI